

L'embrasement du pont du Rhône de 1670 : gestion et perception du fléau du feu à Genève dans la seconde moitié du XVIIe siècle

Autor(en): **Taylor, Marikít**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et
d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **39 (2009)**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1002718>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'embrasement du pont du Rhône de 1670. Gestion et perception du fléau du feu à Genève dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

par Marikít Taylor

Pour se prémunir contre les catastrophes, les sociétés ont de tout temps cherché d'une part, à leur imputer un sens, et d'autre part, à en apprivoiser le risque par la mise en place de mesures préventives. Serge Margel rappelle que la perception et la gestion des désastres – naturels surtout – sont déterminées dans chaque société par un discours et un ensemble de pratiques, et s'inscrivent à chaque fois dans un système d'institutions particulier¹. Anne-Marie Grannet-Abisset et René Favier soulignent pour leur part l'importance du contexte de chaque calamité et la nécessité de la replacer dans sa spécificité temporelle et sociale, en tenant compte de la réalité économique, sociale, politique, scientifique, technique et idéologique².

Parmi ces fléaux, l'incendie a toujours particulièrement frappé les sens et l'imagination, et constitué une source de peur dans la vie quotidienne des hommes. Bien que l'« âge d'or » des incendies fût le Moyen Âge, le danger du feu demeura une menace permanente tout au long de l'époque moderne. Au fil des siècles, tous les bourgs, villages et hameaux ont périodiquement été incendiés³.

¹ Serge MARGEL, « Le grand déluge – Pour une économie providentielle de la catastrophe », in Christian DELÉCRAZ et Laurie DURUSSEL (dir.), *Scénario catastrophe*, Genève, MEG ; Gollion, Infolio, 2007, p. 80.

² Anne-Marie GRANET-ABISSET et René FAVIER, « Risques et catastrophes naturels : quand les historiens s'en mêlent ! », in *ibid.*, p. 169.

³ David DUNAND, « Fribourg et Genève ou les incendiés de Semsales recommandés à la

Genève elle-même a maintes fois été ravagée par les flammes, au XIV^e et au XV^e siècle surtout. En l'absence de moyens efficaces pour combattre le sinistre, des quartiers entiers de la ville furent ainsi détruits à plusieurs reprises⁴. Mais dès la fin du XV^e siècle, grâce à une certaine amélioration des mesures préventives, quoique toujours fréquentes, ces catastrophes n'eurent plus une telle envergure – jusqu'au feu de 1670⁵. Ce sinistre, qui fut le seul grand embrasement du XVII^e siècle à Genève, toucha un centre névralgique de la ville, le pont du Rhône, situé à l'emplacement actuel des ponts de l'Île et de la place Bel-Air. Le feu, qui se déclara pendant la nuit du lundi 17 au mardi 18 janvier 1670, en consuma toute la partie construite sur le bras gauche du fleuve, entre l'Île et la cité, et presque toutes les maisons qui s'y trouvaient. Il causa la mort de plus d'une centaine d'habitants, et laissa plus de 800 personnes sans abri.

Cet événement, certainement parmi les plus marquants du XVII^e siècle genevois, a suscité l'intérêt des historiens surtout du point de vue de ses implications sur l'évolution du tissu urbain, une conséquence inhérente à toute situation de catastrophe à grande échelle⁶. En revanche, les méthodes préventives en vigueur, la gestion en cas de sinistre, l'impact social et la représentation de la catastrophe sont pour l'essentiel encore passés sous silence⁷. La réaction – tant pratique que psychologique – de la société genevoise à cette époque est cependant d'autant plus intéressante que l'embrasement eut lieu

bienfaisance Genevoise », in *Brochures Genevoises*, 9 (1830), p. 1.

⁴ Pour un aperçu chronologique des embrasements à Genève, voir Louis BLONDEL, « Les principaux incendies qui ont ravagé Genève au cours des siècles », in *Genava – Nouvelle série*, IV (1956), pp. 11 - 21 et David DUNAND, « Incendies de Genève. Préservatif et notice historique », in *Brochures Genevoises*, 20 (1834). Au XIV^e et au XV^e siècle, on note trois embrasements de grande envergure : en 1334, en 1416 et en 1430. Au XVI^e siècle, le 10 mars 1506, l'incendie d'une maison devant la chapelle Notre-Dame-du-Pont-du-Rhône consuma toutes les maisons du bas de la cité, mais ne détruisit pas, comme les précédents, les deux tiers de la ville.

⁵ DUNAND, « Incendies de Genève », p. 39.

⁶ Pour de plus amples informations sur l'impact de l'incendie sur l'évolution architecturale de la ville, voir notamment les travaux de Louis Blondel (1885 - 1967), ainsi que l'article d'Armand BRULHART, « *L'incendie du pont du Rhône en 1670* », mémoire dactylographié conservé aux Archives d'État de Genève [AEG], (AEG C 141 f° 267), 1989.

⁷ Voir pour une approche plus détaillée de ce sujet, Marikít TAYLOR, *L'incendie du Pont du Rhône de 1670: la catastrophe du feu et sa gestion dans la Genève du XVII^e siècle (étude de cas)*, mémoire de licence en histoire moderne sous la direction de Béatrice Nicollier, Université de Genève, 2009.

à une période charnière, à l'orée de changements importants, tant dans l'interprétation de la catastrophe que dans la gestion pratique du feu.

La représentation de la catastrophe au XVII^e siècle se situait entre deux modes de pensée. Traditionnellement, en l'absence d'explication alternative, les calamités naturelles étaient considérées comme des manifestations de la colère divine : Dieu faisait connaître son ire aux hommes par le biais d'événements dramatiques, aux conséquences souvent très lourdes. Cependant, au XVI^e et au XVII^e siècle surtout, on remarque les signes précurseurs d'un changement graduel des mentalités face à la catastrophe. Colère et punition divines ne semblent plus avoir été aussi inéluctables, tandis que l'idée émergeait lentement qu'il fallait séparer la volonté de Dieu du jeu autonome des forces naturelles⁸. Parallèlement à une meilleure maîtrise de certains fléaux et au recul lent de l'insécurité, les hommes dépendaient de moins en moins d'une explication eschatologique des événements et du monde qui les entourait⁹. On assiste donc au passage progressif d'un système d'explication à causalité religieuse à un système d'explication à référence naturelle, qui se cristallisa au siècle des Lumières, particulièrement lors du tremblement de terre de Lisbonne en 1755.

Le mouvement des idées et la transformation des sentiments et des comportements étaient ainsi indissolublement liés à des améliorations concrètes¹⁰. Pour ce qui est de la lutte contre le feu au XVII^e siècle, on dépendait toujours, en cas d'incendie, de méthodes traditionnelles qui n'avaient guère évolué au cours des siècles¹¹. Mais Serge Margel note que les conséquences principales d'une catastrophe sur une société sont de lui révéler ses limites, de lui faire prendre conscience de ses faiblesses, et, face à ce « seuil », de la pousser à se dépasser elle-même, et donc, de « développer tout un système de contrôle, de réparation, de protection, qui lui permet de surmonter la catastrophe, de gérer le risque et le danger, et par

⁸ Jean DELUMEAU et Yves LEQUIN (dir.), *Les malheurs des temps – Histoire des fléaux et des calamités en France*, Paris, Larousse, 1987, p. 234.

⁹ Jean DELUMEAU, *Rassurer et protéger – le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Paris, Fayard, 1989, p. 477.

¹⁰ *Ibid.*, p. 524.

¹¹ Il s'agissait, pour l'essentiel, de l'usage d'échelles et de seaux de bois, ainsi que l'isolation des flammes par la démolition des édifices environnants (*ibid.*, p. 536).



L'incendie du pont, vue tirée de Abraham Bonnet, «Poème sur l'embrasement arrivé à Genève sur le pont du Rhodne, dès la nuit du lundy 17 jusques au jour du mardy 18 janvier 1670», Genève, 1671?

là d'opérer une véritable stratégie de survie devant les forces de la nature, pour l'intégrer, l'assimiler et la maîtriser »¹².

Lors de l'embrasement du pont du Rhône, les Genevois furent confrontés à leur vulnérabilité. Les sources permettent d'observer le comportement de la ville face à la catastrophe de l'incendie. Quelles étaient les méthodes en cours concernant la lutte contre le feu et la gestion de ses conséquences? Quels en furent les acteurs et comment organisèrent-ils la situation d'urgence, l'assistance aux victimes et la reconstruction du domaine public? Quelle fut la perception de la catastrophe et dans quel discours se place-t-elle, compte tenu des enjeux pratiques, économiques, et stratégiques qui y étaient liés? En combinant l'histoire de la culture du risque et l'histoire culturelle du risque, à savoir, la représentation collective du phénomène avec l'ensemble des savoirs et des perceptions mobilisés par les pratiques de gestion des risques – de la prémunition de la catastrophe jusqu'à la reconstruction¹³ –,

¹² MARGEL, « Le grand déluge », p. 84.

¹³ François WALTER, *Catastrophes – Une histoire culturelle XVI^e – XXI^e siècle*, Paris, Seuil, 2008, p. 14.

on obtiendra une image plus globale de la catastrophe à Genève dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, qui mettra en lumière la manière dont la société se donnait les moyens de récupérer au plus vite d'un désastre, de se rassurer, et de mieux s'en protéger.

La diversité des sources au sujet de l'incendie du pont du Rhône permet une étude approfondie des actions et des réactions relatives à cet événement qui marqua les esprits à long terme. Les récits et témoignages oculaires de l'embrasement, écrits par des ministres ou des laïcs (Vincent Minutoli, pasteur de la ville¹⁴, et Abraham Bonnet, potier d'étain et natif de Metz¹⁵), les décisions issues des délibérations reportées dans les registres du Petit Conseil de cette année-là¹⁶ et certains discours religieux prononcés après l'embrasement par des pasteurs de la ville (Louis Tronchin¹⁷, Vincent Minutoli) permettent de reconstituer un événement unique et de mieux comprendre l'expérience vécue de l'incendie. La narration la plus précise des événements est celle de Vincent Minutoli. C'est également le témoignage qui laisse transparaître, de façon relative, la plus grande objectivité et la plus grande fiabilité historique. Le poème d'Abraham Bonnet, « *un homme sans étude qui ne sçait d'autre langue que celle que sa mere luy a enseignée* » et qui avait lui-même habité dans le quartier incendié, est rédigé « *pour être en pleur avec ceux qui sont en pleurs* »¹⁸. Son œuvre, dont le ton est plus personnel, complète le récit de Minutoli en laissant plus de place à l'émotion. Ces deux témoignages, l'un d'un érudit, l'autre d'un

¹⁴ Vincent MINUTOLI, *L'embrasement du Pont du Rhône à Genève arrivé le XVIII. de Janvier, M.DC.LXX, et décrit par V.M.G.*, deuxième édition, Jean Antoine et Samuël De Tournes, [Genève], [1670]. Publié en 1670, il fut réédité par la suite en 1866 (imprimerie Fick, Genève) puis en 1987 (éditions Slatkine, Genève). Il comprend un récit du sinistre, une introduction sur les châtements de Dieu en général, celui du feu en particulier, ainsi que deux discours : l'un « aux affligés » et l'autre « aux épargnés ».

¹⁵ Abraham BONNET, *Poème sur l'embrasement arrivé à Genève sur le Pont du Rhosne, dès la nuit du lundy 17. jusques au jour du mardy 18. Janvier 1670. Avec deux Figures, l'une représentant le Pont et les quartiers voisins, tels qu'ils estoyent avant l'Embrasement, et l'autre comme il estoit Embrasé*, Se vendant chez l'Auteur, [Genève], [circa 1670]. Il s'agit d'une narration en alexandrins qui aborde les mêmes thèmes et épisodes décrits par Minutoli, mais l'accent est mis sur les derniers instants de la vie de certaines victimes en particulier.

¹⁶ Archives d'Etat de Genève (désormais : AEG), Registres du Conseil (désormais : RC) 170.

¹⁷ Louis TRONCHIN, *Sermon sur ces paroles du psaume XCV. verset VII. Aujourd'hui, si vous oyez sa voix, n'endurcissez point vôtre cœur, Prononcé au jour du Jeusne célébré à Geneve, le 30 de janvier 1670. à l'occasion de l'Incendie arrivé le 18. du mesme mois*, [Genève], [1670].

¹⁸ BONNET, *Poème sur l'embrasement*, épître dédicatoire p. 3.

artisan, sont concordants, et montrent, chacun à sa façon, l'horreur de l'incendie et le choc que vécurent les habitants.

Il faut souligner que les bouleversements sur la société occasionnés par l'incendie du pont du Rhône furent d'autant plus importants que le sinistre détruisit un monument d'importance fondamentale pour la vie quotidienne ainsi que pour la sécurité de la cité. C'est d'ailleurs par une mention de ce pont que Genève entra pour la première fois dans l'histoire, lorsqu'il fut mentionné par Jules César dans ses *Commentaires de la Guerre des Gaules*. La raison d'être de la ville avait elle-même été déterminée par l'emplacement géographique et la construction du pont, au premier endroit qui permettait la traversée du Rhône à sa sortie du lac Léman¹⁹. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, il est resté l'unique passage de la ville sur le fleuve. Dès lors, on peut comprendre les enjeux stratégiques que représentait ce trait d'union entre les rives de l'un des plus importants fleuves d'Europe, et qui a servi, au fil des siècles, tant de lien entre Genève et Saint-Gervais, que de voie commerciale et de moyen de défense vital pour la sécurité de la cité²⁰. Qui plus est, sa position avantageuse en faisait une liaison idéale entre l'Europe du Nord et du Sud, et un point de convergence essentiel du réseau européen des voies de communication et d'échange²¹.

Dès le XII^e siècle, on commença à y construire des moulins, puis des habitations. Ce phénomène s'accrut au XV^e siècle, lorsque le manque de place à l'intérieur des murs de la ville et les risques liés à toute construction hors de l'enceinte fortifiée menèrent à une extension de la ville sur l'eau, sur l'Île et le long du pont²². En 1670, le pont du Rhône était devenu un véritable pont bâti construit entièrement en bois, aux deux côtés formés de maisons et dont le tablier s'assimilait à une rue²³. Il était habité par

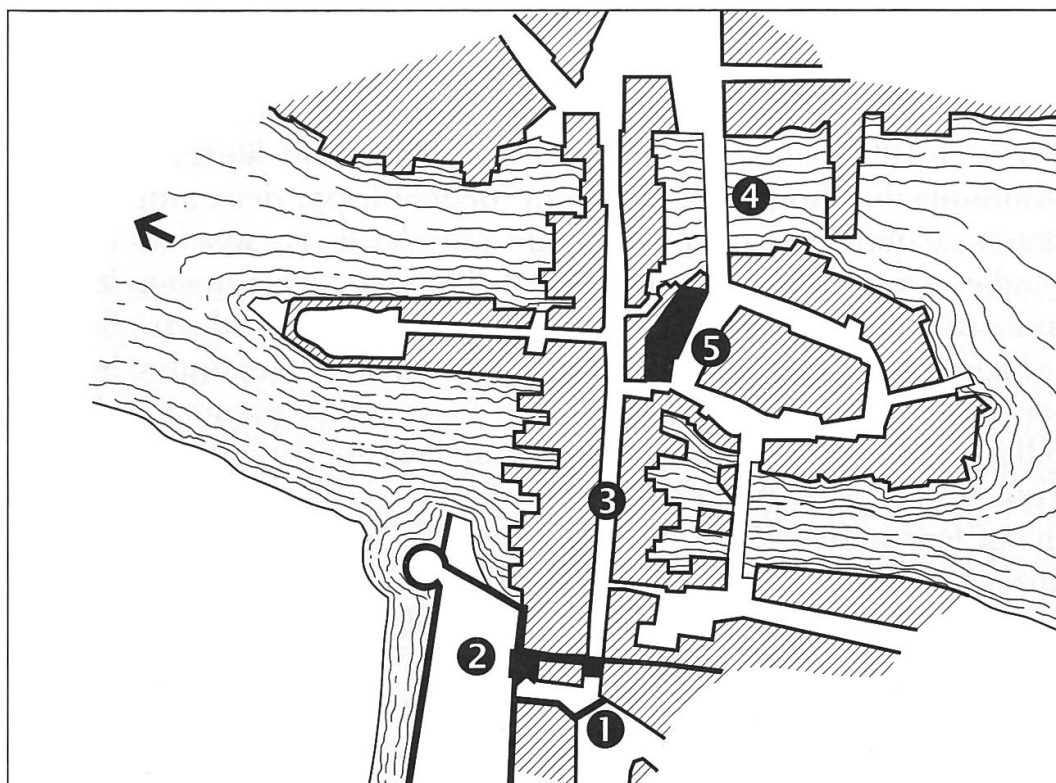
¹⁹ Louis BLONDEL, « Ponts, passages et navigation sur le Rhône entre Genève et le Jura », in *Fêtes et VIII^e Congrès du Rhône*, (1935), p. 66.

²⁰ Jean-Barthélémy-Gaiffre GALIFFE, *Genève historique et archéologique*, Genève, Georg, 1869, p. 26.

²¹ Yves BISCHOFBERGER et Anita FREI, *Guide des chemins historiques du canton de Genève*, Genève, Slatkine, 1998, pp. 5 - 7.

²² Anita FREI, *Ponts de Genève*, Genève, Ville de Genève, 2002, p. 7 ; voir également : Philippe BROILLET (dir.), *La Genève sur l'eau*, publ. par la Société d'histoire de l'art en Suisse, Bâle, Wiese (Les monuments d'art et d'histoire du canton de Genève t. 1), 1997.

²³ BRULHART, « L'incendie du pont du Rhône », p. 12.



L'Île au XVII^e siècle – Schéma tiré de Louis Blondel, « Le Château de l'Île et son quartier », in *Nos Anciens et leurs œuvres*, XVI (1916), p. 13.

1. Place N.-D. du Pont, 2. Tour de la Monnaie, 3. Pont bâti, 4. Petit pont, 5. Château de l'Île.

environ 200 familles de six à sept membres chacune²⁴. Il mesurait en longueur près de 86 mètres, avec au milieu, une allée centrale large d'environ 5,85 mètres²⁵ (*voir le plan de Blondel, ci-dessus*). Il était divisé en deux tronçons par l'Île: celui sur le bras gauche du fleuve (plus large qu'il ne l'est aujourd'hui) était plus long que celui sur le bras droit. Des maisons, moulins, boutiques et ateliers, construits sur plusieurs centaines de pilotis, s'avançaient dans le plus grand désordre le long des ponts et latéralement sur plus de 36 mètres dans le lit du Rhône²⁶.

L'incendie toucha principalement le tronçon sud, le plus peuplé, qui allait de l'ancienne porte de la Monnaie (du côté de la cité) à la Tour de l'Île²⁷, et qui devait comporter environ 60 maisons dont

²⁴ GALIFFE, *Genève historique*, p. 32.

²⁵ BRULHART, « L'incendie du pont du Rhône », p. 6.

²⁶ GALIFFE, *Genève historique*, p. 30.

²⁷ Alain MÉLO, « L'invention de la Place Bel-Air à Genève après l'incendie du Pont du

un petit nombre de moulins²⁸. Anita Frei a décrit le pont du Rhône comme « une importante artère marchande et artisanale, très fréquentée, à la circulation intense, dont la population peut être estimée à près de 1000 personnes »²⁹. Grâce à l'accès immédiat à la force hydraulique du Rhône, l'Île et le pont (dédoublé par deux autres petits ponts, ce qui évita la rupture totale entre les deux rives lors de l'incendie – voir l'élément 4 sur le plan de Blondel), constituaient le cœur industriel et économique de la ville : « Toute la vie industrielle s'est réfugiée là, sur les eaux qu'actionnent les moulins, les foules, les battoirs, les forges (...). C'est un tableau charmant de pignons et de tourelles en bois qui s'entremêlent, reposant sur une forêt de pilotis. (...) Tous les corps de métiers s'y sont donnés rendez-vous, et y pratiquent leur industrie (...) sur les eaux »³⁰. Minutoli, quelques mois après l'incendie, décrit ainsi le pont tel qu'il était avant le sinistre :

« Là dessus, le grand nombre des habitans de cette petite République, la commodité de l'eau, absolument nécessaire pour certains métiers, comme sont ceux des Coûteliers, Emouleurs, Tâneurs, Chamoiseurs, Epingliers, Eguilletiers, et autres semblables, et l'utilité enfin du poste, pour le grand passage, ayant obligé des Artisans, des Marchands, et des Merciers, de bâtir, non seulement sur les Quays ou sur les bords de l'Isle, des boutiques et des habitations, mais encore sur l'un des Ponts, c'est assavoir sur celui d'embar; dans toute son étendue, on l'avoit vu bien tôt avec admiration, entierement bordé de deux belles rangées de maisons, de charpente légère à la vérité, et hautes tout au plus de trois étages, comme ne pouvant porter que sur quantité de pilotis, mais en récompense si profondes et si avancées dans l'eau, qu'elles prenoient presque toutes cent et dix pieds sur la rivière, et quelques-unes même 118 »³¹.

Ainsi, la situation géographique du pont, la densité de la population qui l'habitait et l'importance industrielle du quartier laissent imaginer l'impact que pouvait avoir toute calamité quis'abatrait

Rhône en 1670 », in *Les villes de la région lémanique de l'Antiquité à nos jours*, [Gex] : Office culturel municipal de Gex, 1995, p. 111.

²⁸ BRULHART, « L'incendie du pont du Rhône », p. 6.

²⁹ FREI, *Ponts de Genève*, p. 27.

³⁰ Louis BLONDEL, « Le Château de l'Île et son quartier », in *Nos Anciens et leurs œuvres*, 16 (1916), pp. 18 - 19.

³¹ MINUTOLI, *L'embrasement du Pont du Rhône*, pp. 25 - 26.

sur cette partie de la ville, et expliquent les enjeux économiques, pratiques et stratégiques qui y étaient indissolublement liés.

Récit de l'incendie

Dans la nuit du lundi 17 au mardi 18 janvier 1670 (selon le calendrier Julien³²), entre onze heures du soir et minuit, un incendie éclata sur le pont situé sur le bras gauche du Rhône à Genève. En moins de deux heures, les maisons comprises entre la tour de l'Île et la porte de la Monnaie, toutes en charpente, furent presque entièrement consumées³³, ainsi que diverses habitations plus solides bâties sur la terre ferme, tant du côté de la grande ville que de l'Île, c'est-à-dire, de la tour dite de César jusqu'à la rue de la Cité³⁴. « *Le mal fut irrémédiable avant même que d'être connu, les premiers qui s'en aperceurent eurent à peine le tems de se sauver en chemise, et d'avertir les autres par leurs cris, et l'on vit plutôt arriver la chute que l'embrassement de plusieurs de ces édifices* »³⁵. L'omniprésence du bois et une telle agglomération d'artisans ont largement augmenté, on le devine, le risque d'incendie à cet endroit-là. De plus, la situation isolée du pont au-dessus de l'eau restreignit sévèrement les possibilités de s'échapper des flammes et de porter secours à ceux qui en avaient besoin. La vitesse de la propagation du feu, ainsi que la surprise des habitants du pont, complètement pris au dépourvu, sont les éléments essentiels mis en avant dans les sources.

Minutoli explique aussi l'avancée si rapide des flammes par l'heure tardive à laquelle le feu s'est déclaré, alors que tous dormaient profondément, circonstance qui lui laissa libre cours « *de serpenter tout à son aise, et de s'étendre avec loisir par tout le dessous, tant de*

³² À l'époque, Genève évoluait selon le calendrier Julien, pas Grégorien. Selon le calendrier actuel, il s'agirait du 27 et du 28 janvier. Voir Jennifer POWELL McNUTT, "Hesitant Steps: Acceptance of the Gregorian Calendar in Eighteenth-Century Geneva", in *Church History*, 75/3 (2006), pp. 544 - 564.

³³ BRULHART, « L'incendie du pont du Rhône », p. 9.

³⁴ MINUTOLI, *L'embrassement du Pont du Rhône*, pp. 27 - 28.

³⁵ [S.n.], *Discours de l'Incendie arrive a Geneve le 18. Janvier 1670. Fidelement extrait et abregé de plusieurs memoires de personnes dignes de Foy* [désormais *Discours de l'Incendie*], [Genève], [circa 1670], p. 7. Cet ouvrage est pour l'essentiel une paraphrase de Minutoli (*L'embrassement du Pont du Rhône*). Les autres « personnes dignes de foi » dont il est question dans le titre ne sont pas précisées.

ces Maisons, que du Pont, faisant comme un grand dais de feu sur la rivière, de même que si l'on l'y eût conduite par quelque traînée, de poudre, ou de bitume »³⁶. Il évoque comme autre cause les centaines de pilotis en bois, très rapprochés, qui soutenaient le pont et les édifices, et qui « pour être trop pressez, retardoient fort le cours de la rivière, par les immondices qui s'y arrêtoient »³⁷. En troisième lieu, il souligne la présence, néfaste, ici, « des Magazins ou galetas inferieurs que chacune de ces maisons avoit à fleur d'eau, tant la place s'y trouvoit ménagée, la flamme ayant pu y rencontrer, en un tems sur tout de provisions, force matières combustibles, comme des huiles, des graisses, des sucres, des eaux de vie, du papier, de la chaux, et même des poudres, outre le bois et le charbon »³⁸. Sans oublier, selon certains, les toiles d'araignées qui tapissaient le dessous du pont, et qui auraient fourni matière supplémentaire à combustion. En dernier lieu, poursuit-il, le feu a facilement pu se communiquer d'une bordée de maisons de l'allée centrale à l'autre en s'attaquant d'abord à l'un des chevalets en bois qui soutenaient le pont dans sa largeur³⁹.

Le chaos que provoqua l'incendie peut seulement être imaginé. Sautant du lit, la plupart sortirent en courant de leurs maisons, « complètement nus »⁴⁰, cherchant à fuir les flammes qui les enveloppaient déjà. Beaucoup n'eurent pas le temps de se lever, et furent brûlés ou étouffés par la fumée dans leurs lits⁴¹. Minutoli relève que le pont a manqué sous les pieds de beaucoup qui, fuyant par ce qui semblait être le chemin le plus sûr, ont choisi la voie la plus dangereuse⁴². Ceux qui se sont sauvés l'ont presque tous fait en passant par des toits, des galeries et par des fenêtres, d'où les uns ont sauté dans le fleuve, les autres sur le pont. On a jeté des enfants de fenêtre à fenêtre et de toit en toit. Certains auraient même « pris avec les dents ceux qu'ils s'efforçoient de sauver, ne pouvant faire

³⁶ MINUTOLI, *L'embrasement du Pont du Rhône*, pp. 28 - 29.

³⁷ *Ibid.*, p. 29.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*, pp. 29 - 30.

⁴⁰ « La plupart sont sortis de leurs maisons comme l'on vient au monde, et comme l'on en sort. C'est à dire tout à fait nuds, d'où sont venues diverses blessures ou brûlures » (*ibid.*, p. 58).

⁴¹ *Ibid.*, p. 58.

⁴² *Ibid.*, p. 58.

autrement »⁴³. Beaucoup, en cherchant à échapper au feu, ont trouvé la mort en sautant dans l'eau, pourtant la seule issue possible. Certains ont pu éviter la noyade en s'accrochant aux pilotis brûlants⁴⁴.

Le feu fut finalement maîtrisé par la démotition de certains édifices et grâce aux deux tours situées aux extrémités du tronçon en feu (la tour de César, sur l'Île, et la tour de la Monnaie, en bas de la rue de la Cité), qui firent office de butoir aux flammes, préservant ainsi le reste des ponts et de la ville⁴⁵.

Afin de toucher la sensibilité du lecteur, les auteurs qui ont rendu compte de l'événement ont cherché à recréer le drame et à souligner l'horreur de la situation. Leurs récits d'agonies, de courage, d'entraide ou de survie quasi miraculeuse⁴⁶, mettent en exergue l'aspect dramatique des événements, sans exclure une volonté d'exactitude. Minutoli raconte :

*« Ce n'étoient que voix épouvantables, que lamentations, et que gémissements, tant de ceux qui crioient de dessus les toits, que l'on receût des enfans, que de ceux qui demandoient d'embas, qu'on les leur jettât. On a veu brûler des gens tout droits sur des galeries, et leurs chemises toutes flambantes au point de se jeter dans la rivière, sans en pouvoir achever l'exécution »*⁴⁷.

Pour interpeler le lecteur, on fait appel aux sens ; notamment en décrivant l'omniprésence du bruit et la vision impressionnante des flammes :

« Le petillement inexprimable des flammes ; L'éclat de plusieurs barrils de poudre (...); Le fracas des maisons tombantes ; Les cris et les gémissemens indicibles de tant de diverses sortes de mourans, (...); Et les voix confuses et enroüées, tant de ceux qui étoient accourus au secours, que de ceux qui tâchoient d'y exciter tout le monde (...); n'effrayoient pas moins l'ame par l'oreille, que

⁴³ *Ibid.*, pp. 57 - 58.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 61.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 46.

⁴⁶ Ils rapportent, par exemple, l'histoire d'une femme malade qui, en se jetant dans le Rhône pour fuir les flammes, sauva non seulement sa vie mais fût également guérie, ou encore celle d'un enfant de cinq ans qui se sauva seul en passant à travers des poutres enflammées (*ibid.*, pp. 61 et 69).

⁴⁷ *Ibid.*, p. 60.

la veuë d'un feu extraordinaire, que les diverses matières qui luy servoient d'aliment, rendoient de toutes sortes de couleurs, et qui rampoit à si longs replis, ou voletoit comme auroient fait plusieurs dragons par tout le dessous du Pont, qu'il sembloit que le Rhône fût devenu le Phlegeton des Poëtes, n'étant plus qu'un torrent de feu, et puis s'élevoit à une hauteur si démesurée, de toute la longueur et de toute la largeur du Pont, qu'on eût plutôt jugé qu'il descendît du Ciel »⁴⁸.

Bonnet fait allusion à l'horreur du bruit des hurlements qui émanaient de toutes parts, et à la confusion générale qui régnait :

*« L'on n'entendoit que cri et que gémissement
Quand ceux qui se sauvoyent, trouvoyent empêchement.
Combien furent cassez de bras, de pieds, de cuisses,
On voyoit s'enfuir plusieurs mères nourrices
Qui sauvoyent leurs enfans demi emmaillottez,
Les unes sur leurs dos, d'autres à leurs costez
D'autres enfans plus grands suivoyent chacun leur mère,
Tandis que la malheur enveloppoit leur père »⁴⁹.*

L'incendie fit 121 morts, selon la liste reportée dans l'œuvre de Minutoli. Il y eut également d'innombrables blessés :

« soit pour avoir sauté d'un troisième étage, et des toits même, sur le Pont, ou des fenêtres et des galeries, tant sur le Pont que dans la rivière, soit pour être tombés sur le verre des vitres cassez, jusqu'à en avoir les orteils coupés, soit pour avoir marché nu-pieds sur des planchers brûlans, soit pour avoir passé dans cet état, ou autrement, tout au travers des flammes, dont divers sont étrangement grillés, soit pour avoir été trop long tems exposés à la fumée, soit pour avoir été empoignés rudement, et défigurez par ceux-là même qui cherchoient de les sauver, soit enfin pour avoir été trop engagés dans les débris de tant de maisons tombantes à l'improviste »⁵⁰.

⁴⁸ *Ibid.*, pp. 49 – 50.

⁴⁹ BONNET, *Poëme sur l'embrasement*, pp. 26 - 27.

⁵⁰ MINUTOLI, *L'embrasement du Pont du Rhône*, pp. 33 - 34.

L'envergure de l'incendie fut telle que le bruit réveilla les habitants des parties de la ville les plus éloignées, qui, à la vue de la prodigieuse colonne de flamme, crurent que le feu se trouvait chez eux. La lueur était si forte que dans des endroits assez éloignés on aurait pu lire et écrire comme si c'était le plein jour. L'air était rempli de luettes étincelantes qui, projetées en l'air, pleuvaient sur la ville. Une grande partie de la ville basse fut ainsi parsemée non seulement de cendres, mais également de gros charbons ardents qui menaçaient de propager l'incendie dans le reste de la cité⁵¹.

Les auteurs évoquent tristement la désolation du lendemain. Minutoli décrit la vision de « *l'étrange spectacle d'un effroyable abattis, et si grand encore que la place de tant de maisons si habitées, ne se connoissoit plus que par l'assemblage hideux de quelques restes de paux, ou de miserables tisons fumans* »⁵². Bonnet fait part du même désarroi : « *Estrange changement! Triste métamorphose! Jamais il ne s'est veu une semblable chose, Que dans si peu de temps quantité de maisons, S'en allent à neant fumantes en tisons* »⁵³. Le lendemain après-midi, le danger n'était toujours pas écarté : dans les entrées des Registres du Conseil, il est alors encore question du besoin de « *mettre les ordres convenables, afin d'esteindre le feu* »⁵⁴. On apprend en outre qu'après l'incendie, les ruines ont fumé pendant encore vingt jours⁵⁵.

Une autre répercussion de l'incendie fut qu'avec la chaleur des flammes et les décombres des maisons qui s'écroulaient dans l'eau, le bras du Rhône entre l'Île et la cité fut comblé et mis à sec sur une distance d'environ 92 mètres. Ceci causa à son tour le regorgement de l'eau ainsi que le renflement et le ralentissement du cours du bras droit du Rhône, de l'autre côté de l'Île, provoquant un courant redoutable et l'inondation de certaines chaussées, au péril de certaines personnes qui s'y étaient réfugiées⁵⁶. Les auteurs ont tous été marqués par le fait que malgré cet excès d'eau, trois jours plus tard, le bras droit du Rhône a gelé : « *ô merveilles incom-*

⁵¹ *Discours de l'Incendie*, p. 8.

⁵² MINUTOLI, *L'embrasement du Pont du Rhône*, p. 51.

⁵³ BONNET, *Poëme sur l'embrasement*, p. 29.

⁵⁴ AEG, RC 170, f° 31 (18 janvier 1670).

⁵⁵ MINUTOLI, *L'embrasement du Pont du Rhône*, p. 52.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 62.

préhensibles de la Providence, tandis que l'un des bras du Rhône ne devient qu'un énorme et pesant glaçon, l'autre n'est que flammes et que (...) braziers, comme s'il ne servoit que de soupirail à mille fourneaux souterrains »⁵⁷.

On ne sut jamais exactement quelle fut la cause du désastre, malgré les enquêtes entreprises dès le lendemain par les autorités. Le jour de l'incendie, les Registres du Conseil rapportent seulement que « *le feu [a] pris sur le pont du Rhosne en quelques maisons en mesme tams de costé et d'autre par dessous* »⁵⁸. Il semble que l'éventualité d'une origine criminelle n'ait jamais été écartée, mais, après quelques fausses pistes, le Petit Conseil déclara le 21 janvier qu'on ne pouvait découvrir la véritable cause de l'embrasement, hormis qu'il avait probablement commencé « *par la maison des Romilly ou demeuroit Bartholoni avec sa famille et plusieurs autres* »⁵⁹. Cette conjecture du lieu d'origine du feu découlait, selon Minutoli :

« 1. De ce que sa fureur y a été si grande, que des familles entieres y ont peri, sans qu'on en aît eu aucunes nouvelles, pendant l'embrasement, ny même après. 2. de ce que de cet endroit si peuplé il n'est réchappé que peu de personnes, et enfin de la demeure d'un Vinaigrier, d'un Distillateur et d'un Chamoiseur, chez qui en particulier le feu avoit déjà fait autrefois des tentatives, auxquelles Dieu avoit permis que l'on remédiât »⁶⁰.

Après l'incendie, les contemporains ont continué à découvrir l'ampleur de la catastrophe au moment de la recherche des corps des victimes. Deux mois après l'embrasement, Minutoli note en rédigeant son texte que :

« Les povres réchapez sont encore occupez à renverser tous ces débris, pour y chercher les corps de leurs parens et de leurs

⁵⁷ *Ibid.*, p. 52.

⁵⁸ AEG, RC 170, f°30 (18 janvier 170).

⁵⁹ AEG, RC 170, f° 49. (21 janvier 1670). A partir de cette date, les Registres du Conseil (ainsi que les autres sources, dans une moindre mesure) font référence à l'incendie comme un funeste « accident ». Edmond Huguet (*Dictionnaire de la langue française du XVII^e siècle*, Paris, [1989]), indique cependant qu'au XVI^e siècle, le terme « accident » était synonyme d'« événement », sans connotation liée au hasard. Par la suite, on verra qu'à l'époque une explication providentielle des catastrophes était largement acceptée. L'usage de ce terme ne contredit donc en rien cette conception.

⁶⁰ MINUTOLI, *L'embrasement du Pont du Rhône*, pp. 70 - 71.

amis, dont quantité ont été si bien consumés, qu'il n'en apparoit nulles traces, et que le nombre de ceux qu'on a trouvés jusqu'icy est fort petit, ne passant pas celuy de 30, qu'on a retirés, encore si tronçonnés, si mutilés, et si défigurés, qu'ils n'ont guère été connoissables que par la seule conjecture de l'endroit d'où l'on les a déterrés, pour les enterrer derechef »⁶¹.

Cette conjecture elle-même n'était pas aisée, car on ne parvenait pas à distinguer les différentes demeures parmi les ruines qui, en s'affaissant, n'étaient pas tombées perpendiculairement dans la rivière. Il était donc quasi impossible pour les survivants de discerner le bon endroit où chercher les corps de leurs proches. De plus, beaucoup étaient tombés loin de chez eux après avoir passé par les fenêtres et sur les toits en cherchant à fuir les flammes⁶². Il n'existe aucun bilan dans les Registres du Conseil du nombre de morts retrouvés en fin de compte, ni d'identification systématique des victimes, bien que Minutoli fasse allusion à une liste en sa possession :

*« Le roole que j'ay de ceux qu'on a découverts jusques icy contient des choses si capables de faire fremir les plus indolens, et de blesser l'imagination la plus assurée que je n'oserois le produire [...] en me contentant de [...] dire que 9. corps entiers ont été trouvez dans un seul tas, pour avoir sans doute pery, en voulant monter ou descendre par un même petit escalier »*⁶³.

On sait par Bonnet que les corps de plusieurs des victimes qui figurent sur la liste des morts ont été retrouvés. Il a observé lui-même comment on tirait du Rhône les corps de la femme de Jacques Aubert et de ses six enfants⁶⁴. Dans le *Discours de l'incendie*, il est question de trois enfants couchés retrouvés morts, dans l'eau, encore dans leur lit, des deux demoiselles Durand qui « *étant sorties de leur maison, et se resouvenans d'y avoir laissé cinq cent escus, entreprirent de retourner pour les avoir, et y furent trouvées mortes l'une sur l'autre* »⁶⁵, d'une femme « *morte et presque décharnée ayant beaucoup de bagues dans ses doigts, et une main fermée*

⁶¹ *Ibid.*, p. 53.

⁶² *Ibid.*, p. 53.

⁶³ *Ibid.*, p. 54.

⁶⁴ BONNET, *Poëme sur l'embrasement*, p. 7.

⁶⁵ [S.n.], *Discours de l'Incendie*, p. 13.

dans laquelle il y avait vingt ducats »⁶⁶, et d'une femme qui était retournée chercher un coffret, découverte avec ce dernier, la clef à la main⁶⁷. Minutoli signale de manière plus générale que « toutes les personnes qui, étant sorties de leurs logis, ont voulu y retourner, pour sauver quelque chose de leurs biens, y ont pery »⁶⁸.

L'impossibilité de retrouver et de reconnaître les dépouilles ainsi que la longue période durant laquelle les recherches se sont poursuivies ont forcément contribué à rendre plus difficile l'établissement d'une liste des disparus et à aggraver le sentiment d'horreur et de détresse des survivants. À cette détresse s'ajoutait celle découlant des pertes matérielles. Beaucoup avaient tout perdu : le feu avait détruit non seulement tous leurs effets personnels qui se trouvaient à l'intérieur des demeures, mais également toutes les marchandises qui étaient stockées dans les magasins et les caves, sous le pont. Lors des fouilles des jours suivants, il était presque inutile de remuer la terre, tant tout était calciné, jusqu'aux métaux les plus solides, «*la plus part s'en allant en poudre lors qu'on les pensoit empoigner* »⁶⁹. Le montant total des pertes matérielles fut estimé à plus d'un million de livres, une somme très importante pour une ville où, comme le note Minutoli, l'on passait pour riche avec dix mille écus de bien⁷⁰.

L'impact de ce désastre fut énorme, tout comme la mobilisation des ressources humaines et matérielles qu'elle nécessita. La ville fut subitement plongée dans un état d'urgence qui allait persister des mois durant. Dans l'immédiat, il fallut gérer un sinistre que toutes les conjonctures rendaient terrible. La réaction initiale des autorités et celle qu'elles ont déployée à long terme permettent d'envisager, dans sa globalité, les différents aspects de la lutte contre le feu à Genève dans la deuxième moitié du XVII^e siècle.

La responsabilité de la prise en main de la situation de crise incombait au Petit Conseil. Il dut s'occuper, tout d'abord, de la gestion logistique et pratique de la situation d'urgence pendant et

⁶⁶ *Ibid.*, pp. 13 - 14.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 13.

⁶⁸ MINUTOLI, *L'embrasement du Pont du Rhône*, p. 69.

⁶⁹ [S.n.], *Discours de l'Incendie*, p. 11.

⁷⁰ MINUTOLI, *L'embrasement du Pont du Rhône*, p. 55.

immédiatement après l'embrasement, ainsi que, sur le long terme, de la reconstruction de la zone ravagée, qui appartenait au domaine public. En tant qu'édiles de la ville, leur devoir était également d'apaiser les esprits et de faire preuve d'initiative. Durant toute l'année 1670, on trouve, par exemple, dans les Registres du Conseil une multitude de propositions d'innovations destinées à réduire les risques du feu et sa propagation en cas d'incendie.

Après l'extinction des flammes, les mesures d'urgence concernaient la sécurité de la ville (une préoccupation majeure), et celle des incendiés et de leurs biens. Genève fit appel à des laboureurs résidant dans ses franchises pour la démolition des bâtiments sinistrés. On organisa la récupération et le stockage des biens sauvés ou retrouvés, la publication d'avertissements contre les vols, et le nettoyage du lit de la rivière pour en retirer les décombres. Dès le début de l'incendie, les magistrats, inquiets de la vulnérabilité accrue de la ville, ordonnèrent par ailleurs la fermeture des portes et la mobilisation des milices bourgeoises pour des gardes extraordinaires⁷¹.

Ces initiatives correspondaient à la manière traditionnelle de gérer un sinistre. Par la suite, les autorités se concentrèrent sur la mise en place de mesures préventives pour diminuer le risque de feu dans la ville et améliorer l'organisation de la mobilisation en cas d'incendie. La réflexion porta notamment sur l'avertissement de la population et sa réaction. On comprit le besoin d'améliorer la préparation et la participation des particuliers (d'où la proposition, par exemple, que chacun ait chez lui deux seaux de cuir bouilli avec une seringue pour propulser l'eau)⁷², ainsi que celle des maçons et des charpentiers, traditionnellement les « professionnels » les plus aptes à gérer les flammes.

Pendant toute l'année 1670, on perçoit par le biais des registres du Conseil, non seulement que la gestion et la prévention du feu furent à la tête des préoccupations des autorités, mais également que le choc des événements du mois de janvier a généré dans la ville une véritable « psychose du feu ». Les deux phénomènes allaient

⁷¹ On soulignera ici l'importance primordiale que l'on attachait, dès le premier avertissement, à la sécurité de la ville. La peur d'une attaque est récurrente tout au long de l'année dans les Registres du Conseil.

⁷² AEG, RC 170, f° 72 (4 février 1670).

de pair : la crainte des particuliers nécessita une démonstration de prise en main de la situation de la part des édiles, qui durent en même temps, par des initiatives concrètes, prévenir le danger que l'on voyait désormais partout.

La ville entière fut affectée sur le long terme par l'incendie, qui avait pris conscience de sa vulnérabilité. Confrontée à ses limites, il lui fallait donc revoir sa capacité à prévoir et à anticiper les sinistres, en cherchant à construire un système de protection plus efficace. Il lui fallait aussi surmonter l'impact et rétablir l'équilibre après le choc de la destruction, tout en cherchant à développer un système de contrôle, de réparation et de protection afin de mieux maîtriser la catastrophe et en réduire les risques⁷³. Une conséquence majeure de l'incendie du pont du Rhône fut donc de porter l'attention des autorités sur les mesures de prévention du feu en vigueur à Genève. En 1670, les Genevois durent admettre que la ville n'avait pas à disposition suffisamment de moyens et que des innovations étaient nécessaires. Les commissaires du Petit Conseil procédèrent donc à un état des lieux et se préoccupèrent dès lors de l'état des cheminées de la ville, des lieux où l'on faisait du feu et de qui s'en chargeait : certaines personnes étaient jugées moins responsables que d'autres, comme, par exemple, les femmes qui dormaient seules :

« *Les dizeniers ayants esté appelez et comparu en Conseil (...) leur a esté ordonné par Monseigneur le premier syndiq de s'informer exactement dans leurs dixaines, des personnes qui font du feu en des lieux où il n'y a point de cheminees, chambres, boutiques et hautbancs, et en ce cas leur faire deffenses d'y faire feu, et rapporter le roulle de ceux qu'ils trouveront en ce manquement au Seigneur commis de chaque dixaine. Item qu'ils ayent de mesme soin de s'enquerir des filles qui se retirent seules en des chambres apart et y font feu, et leur commander de se loger chez des gens mariez, et en général de bien s'aquitter de leur devoir* »⁷⁴.

On se pencha également sur les questions de l'éclairage public, des accès à l'eau (peu nombreux dans la ville haute), de l'entretien des fontaines publiques, particulièrement celle du Bourg-de-Four, et d'une meilleure réglementation relative à l'usage

⁷³ MARGEL, « Le grand déluge », pp. 82 - 84.

⁷⁴ AEG, RC 170, f° 40 (20 janvier 1670).

et au stockage du bois, notamment par certains corps de métiers. On proposa d'enlever les haut-bancs⁷⁵ dans les Rues-Basses et de construire des petites tours pour entreposer la poudre des particuliers. Ces « propositives » montrent le foisonnement de réflexions et d'idées qui fut provoqué par l'incendie. Toutefois, on ignore pour la plupart de ces propositions débattues en Petit Conseil, si elles ont réellement été appliquées. Il est probable, vu l'absence de mention dans les sources, que beaucoup d'entre elles soient restées à l'état de suggestions.

Un domaine qui subit des changements d'une façon plus cohérente et soutenue fut celui de la construction immobilière. Ici, les autorités prirent véritablement le contrôle de la situation. Dans leurs efforts pour mieux protéger la ville du risque de sinistres, elles recensèrent les bâtiments caducs, créèrent un « intendant des bâtiments » auprès de qui on devrait désormais obtenir la permission de construire⁷⁶, et entreprirent de construire une muraille le long du Rhône, depuis les lieux de l'incendie. Cette muraille, similaire à des fortifications, devait canaliser le Rhône et fournir un espace vide pour protéger le bas de la cité non seulement des incendies, mais aussi des attaques. Les modalités de sa construction ne furent décidées qu'après de longues délibérations et d'âpres contentieux avec certains particuliers. Il en alla d'ailleurs de même pour la reconstruction du pont, ainsi que de la zone qui avait brûlé sur la terre ferme⁷⁷. Une décision majeure fut que désormais, toute construction sur le nouveau pont serait interdite : ce fut un bouleversement considérable pour les habitants de la ville, vu l'importance des fonctions résidentielles et industrielles du pont avant l'incendie. Parallèlement au chantier du pont du Rhône, la construction de nouvelles fortifications se poursuivait, notamment au bastion de Saint-Léger. Malgré la mobilisation urgente et les frais encourus par l'incendie, la sécurité de la ville restait donc toujours une priorité. Suite à l'embrasement, on procéda également dans toute la ville à de nombreuses rénovations de lieux publics jugés dangereux, par

⁷⁵ Constructions en bois sur les façades des magasins notamment, qui surplombaient la rue.

⁷⁶ AEG, RC 170, f° 187 (6 mai 1670) et f° 228 (3 juin 1670).

⁷⁷ Cet aspect de l'incendie et de sa gestion ne sera pas traité ici ; il est à noter cependant que la décision des autorités de ne pas reconstruire les maisons qui avaient été détruites au bout du pont mena, par la suite, à la création de l'actuelle place Bel-Air.

exemple la boucherie de Longemalle⁷⁸. Ainsi, se manifeste en 1670 un intérêt croissant pour l'aménagement urbain, « *pour l'utilité et seureté de la ville et pour l'embellissement public* »⁷⁹. Ce phénomène était inhérent à la *renovatio urbis* qui fut une conséquence directe de l'incendie, et l'un de ses aspects les plus novateurs⁸⁰.

Si du point de vue de la reconstruction du domaine public certaines améliorations furent réellement apportées, les mesures d'urgence mises en œuvre pendant et après le sinistre furent conformes à celles qui étaient de rigueur à l'époque. Malgré l'apparent volontarisme et le dynamisme du discours qui se dégage des Registres du Conseil, on est laissé, en fin de compte, avec l'impression d'une certaine inertie sur le terrain de l'action effective. Dans les registres, les questions pratiques sont quelque peu supplantées par l'omniprésence des signes de la crise que Genève traversa après l'incendie. Le sinistre avait tué 122 personnes et laissé près de 800 autres ruinées et sans abri. Il a été estimé qu'à cette époque, la population de la ville était de 15'000 âmes⁸¹. On peut donc imaginer l'impact qu'eut le désastre sur la ville somme toute relativement petite, qui, en plus des pertes qu'elle avait subies, dut subitement gérer un grand nombre de sinistrés dans le besoin. Dans ce contexte, la préoccupation principale devait être l'assistance aux victimes. Les magistrats genevois furent toutefois confrontés dans le même temps à la nécessité urgente de reconstruire le pont, si essentiel à la vie quotidienne de la ville et à son système de protection. Face à l'impossibilité de remettre sa reconstruction au lendemain, il fallut mobiliser, au moment le plus difficile, des fonds qui auraient autrement pu être dispensés aux victimes⁸². Dans la situation de crise financière qui suivit l'incendie,

⁷⁸ « Au sujet de la ruine du grand couvert de Longemasle Messeigneurs de la Chambre des Comptes s'y estans transportez ont trouvé qu'effectivement il y a du danger et à craindre que si on n'y pourvoit promptement la ruine dudit couvert peut arriver et causer du malheur, de sorte qu'il est nécessaire d'y apporter un prompt remede et faire reparer incessamment ledit lieu » (AEG, RC 170. f° 134 - 135, 26 mars 1670).

⁷⁹ AEG, RC 170, f°182 (3 mai 1670).

⁸⁰ MELO, « L'invention de la Place Bel-Air » p. 112.

⁸¹ BRULHART, « L'incendie du pont du Rhône », p. 18.

⁸² La construction du nouveau pont du Rhône, sous la direction de l'ingénieur étranger Maximilien d'Yvoi (un personnage essentiel en ce qui concerne la reconstruction du domaine public et qui joua, tout au long de l'année, un rôle d'« expert ») fut l'un des problèmes majeurs auxquels les autorités furent confrontées après l'incendie. L'urgence des délibérations sur ce thème, tant en ce qui concerne les modalités de sa construction que la question de son financement, sont parmi les sujets les plus récurrents (avec celui des collectes et de la

les autorités politiques firent finalement le choix d'agir en faveur de l'intérêt général, parfois au détriment des individus.

Pour financer l'aide aux victimes et les travaux de reconstruction, on eut recours à l'une des pratiques les plus courantes de l'époque : la collecte. La quête d'argent commença à l'intérieur de la ville, dès les premiers jours après l'incendie, puis se poursuivit à l'extérieur, où elle semble avoir touché la plus grande partie de l'Europe réformée. Le dispositif ainsi mis en place donne un aperçu de la diversité des ressources que les autorités se sont efforcées d'exploiter.

Assez rapidement, tandis que se poursuivait la gestion de la collecte au sein de la cité, des dons commencèrent à affluer de villes et de particuliers à l'étranger. Tantôt spontanés, tantôt suscités, ces dons résultaient de la mobilisation d'un vaste réseau d'entraide dont la mise à contribution constitua sans doute, en fin de compte, la mesure la plus efficace et la plus salutaire pour Genève. Dans cette forme d'action, impliquant l'intervention de nouveaux acteurs et le recours à de nouvelles méthodes, les hommes d'Église tenaient un rôle proéminent. En effet, comme le reconnaissent d'ailleurs les magistrats, la Vénérable Compagnie des Pasteurs dans son ensemble, et certains pasteurs en particulier, disposaient d'un réseau de relations ecclésiastiques différent de celui des relations diplomatiques, qu'il était possible de solliciter au nom de la charité :

« Des pasteurs de ceste ville ont receu des lettres de quelques pasteurs de diverses villes de Suisse, (...) concernant les collectes ordonnées en nostre faveur au sujet de l'incendie dernièrement arrivé. Vues lesdites lettres a esté ordonné de fere entendre au modérateur de la V.C. qu'ils doivent fere une bonne lettre, et cordiale, en remerciement de leurs charitables et favorables inclinaisons en la présente occurrence (...), et que si aucuns d'eux ont des habitudes et cognoissances particulieres avec quelques pasteurs des autres villes alliées et qui sont affectionnées à cet Estat, ils pourront escrire en leur particulier pour leur insinuer les pertes publiques et particulières que nous avons souffert par ce malheur »⁸³.

construction de la muraille sur le Rhône pour canaliser les eaux et rétrécir le bras gauche du fleuve) des registres du Conseil de 1670. La planification et la reconstruction du pont durèrent environ trois mois, mais les travaux publics (rénovations, fortifications, etc.) continuèrent au-delà de 1670.

⁸³ AEG, RC 170, f° 78 (8 février 1670).

Dès lors, l'année 1670 se distingua par des échanges épistolaires constants entre les autorités politiques et religieuses de Genève et celles d'autres villes alliées réformées. Les Genevois reçurent des lettres de sympathie, des promesses de contributions, ainsi que des suggestions d'assistance supplémentaire⁸⁴. Dans ces marques de solidarité, le lien confessionnel était de prime importance, élargissant l'horizon d'où pouvait provenir un soutien financier⁸⁵. Dans une missive adressée par les seigneurs de Berne au bailli de Nyon on perçoit ainsi, en plus de la compassion, l'obligation d'entretenir de bonnes relations entre alliés :

« *Nous avons comme ont desja fait les autres cantons nos alliez de religion, trouvé bon pour monstrier par effect nostre compassion chrestienne ordonn[er] que non seulement en nostre ville capitale, mais aussi en nos païs allemand et roman il soit fait et assemblé une collecte volontaire particulièrement es villes et villages pres des personnes moyennées et ou il y a des biens de communes riches, pour par ce moyen accourir et soulager en quelque fason ces nos alliez de religion. Te commandants en suite par les presentes non seulement d'y contribuer le tien, mais aussi de faire tant par des exhortations puissantes pres des personnes moyennées et commodes [à] ta charge* »⁸⁶.

Dans la direction et la gestion de la collecte en général, la Vénérable Compagnie des Pasteurs et le Petit Conseil formaient deux instances qui collaboraient pour coordonner leurs efforts entre elles,

⁸⁴ « On a avis de la ville de Coire qu'ayants appris le malheur (...) que si on envoyoit par delà on ne manqueroit pas d'en retirer de la subvention » (AEG, RC 170, f° 89, 15 février 1670).

⁸⁵ Il fut question de collectes d'ampleurs différentes à Neuchâtel, Zürich, Mulhouse, Saint-Gall, Francfort, Rouen, Bordeaux, Blois, Paris, La Mure, Grenoble, Berne, Mens (Dauphiné), Schaffhouse, Thurgovie, Hesse, Berlin et Amsterdam, ainsi que de nombreux dons de particuliers, envoyés à divers habitants de la ville. Le 27 avril, la collecte étrangère se montait à 90 000 florins, dont jusqu'à 50 000 devaient être distribués aux particuliers. (AEG, RC 170, f° 176). Le 26 juillet, la collecte se montait à 222 000 florins. (AEG, RC 170, f° 293).

⁸⁶ *Copie de mandement de leurs excellences de Berne au seigneur Baillif de Nyon pour la collecte*, AEG, Portefeuille Historique 3524 1670. N.B. Dans les Registres du Conseil on lit à ce sujet : « *Collecte a Nyon* – A esté veue une copie de mandement de messeigneurs de Berne au seigneur Balif de Nyon concernant une collecte au sujet de l'incendie en ceste ville » (AEG, RC 170, f° 113 [8 mars 1670]). Genève était ainsi mise au courant de la collecte organisée à Nyon, et par là recevait une preuve concrète des efforts supplémentaires que fournissaient leurs alliés pour lui venir en aide.

et avec certains particuliers. Cette gestion de la catastrophe est caractérisée par l'absence de centralisation et semble au premier abord peu efficace. Elle était en réalité bien rôdée : les sources montrent que la sollicitation de l'aide par voie épistolaire lors de l'incendie de 1670 fut exceptionnelle par son ampleur, mais relevait d'un mode de fonctionnement habituel basé sur un système de réciprocité et de charité à l'intérieur du monde réformé.

Sur le plan local, la part que prenaient les ecclésiastiques dans l'assistance aux victimes et, comme on le verra par la suite, dans l'encadrement de la population pendant la situation de crise, confirme le rôle prééminent que l'Église conservait à cette époque. Les pasteurs aidaient à susciter une réaction collective en offrant à la fois une interprétation de la catastrophe et des exhortations morales : Dieu, lassé de leurs péchés, avait envoyé sur les Genevois l'un de ses fléaux ; afin d'éviter d'autres manifestations de son courroux, il convenait désormais de faire pénitence, aussi bien individuellement, par une sincère repentance et un véritable changement de mœurs, que collectivement, par des rites. Les pasteurs apportaient de cette manière une explication, à caractère fortement providentialiste, à l'épreuve que traversait la ville, tout en offrant au public une aide spirituelle permettant de canaliser les réactions émotionnelles⁸⁷. Celles-ci étaient en effet nécessaires pour soutenir la dynamique d'entraide charitable, essentielle en vue d'un retour à une situation normale. On peut donc conclure que le discours théologique, centré sur la justice divine, constituait à Genève, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, un élément central du dispositif de réponse à la catastrophe. Les différentes manifestations religieuses et pratiques dévotionnelles qui suivirent le sinistre formaient alors un système cohérent de gestion du traumatisme. Parallèlement aux aspects pratiques pris en main par les magistrats, les pasteurs genevois furent ainsi responsables d'un tout autre type de réaction à la catastrophe : le rachat spirituel de la collectivité. La première mesure prise dans ce sens fut un jeûne, que la Vénérable Compagnie des Pasteurs demanda au Conseil de célébrer cinq jours après l'incendie :

« Les spectacles Daniel Chabrey et Charles Dufour pasteurs députés de la V. C. [...] ont représenté, qu'au sujet du triste et funeste accident arrivé ces jours passés (...) comme nous avons occasion de

⁸⁷ Didier GRANDJEAN et Anne-Caroline SCHERER, « La colère des dieux ou le sens donné aux catastrophes », in DELÉCRAZ et DURUSSEL (dir.), *Scénario catastrophe*, pp. 106 - 107.

sentir la main de Dieu qui nous a voulu visiter extraordinairement par ce fléau, leur compagnie a trouvé nécessaire de nous humilier profondément devant sa sainte majesté. Et pour cet effet de célébrer dans quelques jours un jeûne afin de témoigner une véritable contrition, et prévenir par une sérieuse repentance les jugements de Dieu sur nous »⁸⁸.

On ordonna donc pour le dimanche 30 janvier, la célébration, tant en ville que dans les paroisses de campagne⁸⁹: « *d'un jour solennel d'humiliation extraordinaire en jeûne et en prière, pour obliger le peuple de se convertir de tout son cœur à Dieu si étrangement irrité pour ses pechez »⁹⁰.*

D'autres indications dans les Registres du Conseil montrent que tout au long de l'année les habitants ont été soumis à une vigilance accrue de la part des autorités religieuses et des autorités laïques afin qu'ils se conforment à cette exigence de contrition et d'humilité. Ceci se traduit par un resserrement de la surveillance des mœurs dans la ville. Ainsi, diverses formes de divertissement furent prohibées. Le 25 mars, le Petit Conseil interdit jusqu'à l'année suivante les traditionnels concours de tir, au motif qu'il s'agissait d'occasions de réjouissances⁹¹. Le 17 août, on congédia des joueurs de « gobelets errants »⁹², car on considérait leurs tours comme « *hors de propos dans la conjoncture de notre incendie dernière »⁹³. En septembre, la Vénérable Compagnie des Pasteurs se plaignit auprès du Petit Conseil de faits similaires (joueurs de gobelets, danseurs, marionnettistes), lui priant de « *considérer les diverses calamités dont Dieu a affligé cette ville, et (...) que nous ne sommes pas en un lieu ni en une saison pour accorder semblable permission »⁹⁴.**

Le discours des pasteurs, de Vincent Minutoli et de Louis Tronchin notamment, est très différent de celui des magistrats, généralement centré sur les actions concrètes. Mais il existe un lien fon-

⁸⁸ AEG, RC 170, f° 44 (22 janvier 1670).

⁸⁹ AEG, RC 170, f° 54 (28 janvier 1670).

⁹⁰ MINUTOLI, *L'embrasement du Pont du Rhône*, p. 71.

⁹¹ AEG, RC 170, f° 131-132 (25 mars 1670).

⁹² Jeu de ruse.

⁹³ AEG, RC 170, f° 321 (17 août 1670).

⁹⁴ *Ibid.*, f° 383 (23 septembre 1670).

damental entre ce discours et l'organisation de l'assistance publique. Les pasteurs apportaient l'interprétation – théologique – des causes de l'embrasement, et contribuaient par là à la fois, à la consolation des fidèles et, de façon plus pragmatique, à stimuler la charité chrétienne. Les catastrophes naturelles, expliquaient-ils, sont des signes de la providence divine pour punir et avertir les hommes de leurs péchés :

« *Ce n'a pas été seulement depuis la prédication de l'Évangile, mais de tout tems, que la colère de Dieu s'est révélée tout à plein du Ciel sur toute impiété et injustice des hommes (...) Des débordemens de vices ont fait venir des déluges de maux, des crimes énormes et crians ont fait éclater le Ciel en tonnerres et en foudres, et des exhalaisons enflammées de convoitises en ont fait descendre le souphre, et le bitume* »⁹⁵.

« *Dieu (...) [qui] est souverainement juste, (...) déploie dès ici bas divers jugemens, et révèle, tout à plein du Ciel sa colère sur tout impiété. Il descend quelques fois de son throne, pour visiter les enfans des hommes, et envoie ses fleaux par la terre, pour chastier leur iniquité. (...). Voilà pourquoi l'Église, instruite en la connoissance des secrets de Dieu toutes les fois qu'elle a senti sa main extraordinairement appesantie sur elle, a eu recours aux prières, et aux jusnes pour rallumer son zèle et sa piété, pour implorer la miséricorde du père céleste, et pour appaiser son courroux par une humble confession des ses fautes, par pleurs et lamentations* »⁹⁶.

Le mode de réponse à la catastrophe ne dépendait pas seulement de sa nature, mais aussi de la différence de sensibilité qui existait entre la culture catholique et la culture protestante. François Walter rappelle que la première attribuait en général la responsabilité des calamités aux forces diaboliques, tandis que la seconde revalorisait le rôle de la Providence dans chaque événement, heureux ou malheureux. Au XVII^e siècle, le Dieu vengeur et vétérotestamentaire s'est cependant effacé devant une conception plus confiante en l'amour divin. L'événement tragique est alors plus souvent interprété comme un avertissement que comme une punition⁹⁷. Le discours religieux autour de l'incendie du pont du Rhône

⁹⁵ MINUTOLI, *L'embrasement du Pont du Rhône*, pp. 4 - 5.

⁹⁶ TRONCHIN, *Sermon*, pp. 1 - 3.

⁹⁷ WALTER, *Catastrophes*, p. 37-38.

le confirme. Si l'embrasement demeure perçu comme une punition des péchés passés des habitants de la ville, la bonté et l'amour de Dieu, même dans le malheur, sont toujours soulignés :

« *Mais ce qu'il y a d'admirable dans la dispensation des jugemens du Seigneur, c'est que l'amour n'y a pas moins de part que la colère, et que sa main toute puissante ne s'appesantit pas moins, sur ceux qu'il s'est proposé de sauver, que sur ceux que leur impénitence doit rendre les objets éternels de sa juste indignation: Dieu châtie ses enfans, aussi bien qu'il se venge de ses ennemis* »⁹⁸.

L'image que projette désormais la foi réformée est celle d'un dieu bienveillant, qui n'envoie ses fléaux qu'après avoir averti les hommes à plusieurs reprises par des signes moins graves. Minutoli rappelle ainsi que le feu avait pris déjà plusieurs fois dans le passé au même endroit, dans « *la demeure d'un Vinaigrier, d'un Distillateur et d'un Chamoiseur; [...] des tentatives, auxquelles Dieu avoit permis que l'on remediât* »⁹⁹. Il souligne en outre que les rescapés de l'incendie avaient été préservés parce que Dieu « *nous a voulu encore donner comme un dernier avertissement qui aggravera nôtre condamnation si nous n'en faisons pas nôtre profit* »¹⁰⁰. Jusqu'au cœur de la catastrophe, Dieu avait fait preuve de clémence, puisque l'on pouvait encore y voir les signes de son amour et de sa miséricorde :

« *Il y en auroit eu bien davantage de réduits à ces cruelles extrémités, si la Toute-puissante main du Père des miséricordes, n'eût arrêté cet impitoyable fléau, qui prenoit, par les quatre bouts du Pont, le chemin des quatre coins de la ville. Premièrement, en tenant si bien les vents enchainés [...]. Secondement, la bonté du Seigneur nous préserva d'être absolument consumés par ces flammes dévorantes, en donnant de la conduite, de la force et de la résolution à diverses personnes (...), qui exécutant promptement et vigoureusement, les ordres et les conseils salutaires d'une sage et vigilante police, firent des choses si prodigieuses en dix ou douze endroits [...]. Leur activité ne vint pas toute d'un principe humain, mais de Dieu leur faisant mouvoir les bras* »¹⁰¹.

⁹⁸ MINUTOLI, *L'embrasement du Pont du Rhône*, pp. 5-6.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 71.

¹⁰⁰ MINUTOLI, *L'embrasement du Pont du Rhône*, p. 121.

¹⁰¹ *Ibid.*, pp. 40 - 44.

Minutoli évoque aussi comme des bénédictions divines lors du sinistre la proximité de l'eau (bien que, à cause des berges gelées du Rhône, celle-ci n'ait pas été d'une grande aide dans ce cas précis), ainsi que la présence salvatrice des tours aux extrémités du pont, qui empêchèrent la progression des flammes. En dernier lieu, il relève que c'était par la volonté de Dieu que l'on avait quelques jours avant retiré de ces tours la poudre qui y était normalement entreposée, épargnant ainsi à la ville de dégâts supplémentaires. L'interprétation proposée par Minutoli reliait ainsi l'expérience de l'embrasement au paradigme providentialiste.

Le paradigme providentialiste permettait également à l'Église de prendre en charge l'angoisse des fidèles. Ainsi, les pasteurs déployèrent une activité de consolation en inscrivant la perte des proches ou celles des effets personnels à l'intérieur d'un système d'explication plus général : « *les personnes de qui le decez vous touche, [...] Dieu les a retirées arrièrè du mal tant de coulpe que de souffrance [...] ; vous devez cesser de pleurer des gens, dont Dieu a essuyé toutes les larmes* »¹⁰² ; « *pour ce qui est de vos biens, [...] c'étoit une chose vaine et périssable, comme l'événement ne vous l'a que trop fait voir. [...] [Vos richesses] ne faisoient peut-être qu'entretenir en vous des pensées d'orgueil, de vanité et d'insolence. [...] [la pauvreté] fera que l'on aura compassion de vous, elle vous rendra conformes au Fils de Dieu, qui s'est fait povre pour nous enrichir* »¹⁰³. Un thème récurrent est celui de l'angoisse du public face à la mort subite et tragique de leurs concitoyens : « *Si le genre de la mort [...] est ce qui vous fait peur : Apprenez que David nous enseigne en général dans le Ps. 116 que toute sorte de mort des bien-aimés de l'Eternel est precieuse devant ses yeux* »¹⁰⁴. Mais avant tout, les pasteurs faisaient appel à une réaction solidaire du public, au nom de la charité chrétienne : « *Hélas, considérant que nos pechez ont dévoré et embrasé celles de nos frères, ouvrons-leur maintenant nos cœurs, et les entrailles de nôtre charité, ouvrons leur nos maisons, nos coffres, et nos bourses par de bonnes assistances* »¹⁰⁵.

¹⁰² *Ibid.*, pp. 105-107.

¹⁰³ *Ibid.*, pp. 93-95, 100.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 108.

¹⁰⁵ *Ibid.*, pp. 126-127.

Dans les sources genevoises de 1670, l'explication religieuse de la catastrophe demeure ainsi omniprésente, alors même que, selon François Walter, l'on observe à cette époque dans le monde occidental un recul général de l'axiome providentialiste¹⁰⁶. Le poème de Bonnet, la seule source imprimée écrite par un laïc, est constitué essentiellement d'attestations de la piété des mourants, et la providence divine y est valorisée comme la principale source de consolation. On remarque néanmoins qu'il y a dans les œuvres des pasteurs quelques allusions à l'existence de systèmes d'explication alternatifs. Minutoli met par exemple les fidèles en garde contre la tentation d'attribuer la cause de l'événement, « *comme les impies, au hasard, et à une fortune aveugle* »¹⁰⁷. Dans le même sens, Tronchin, lui aussi, admet que « *la plupart prennent les afflictions, comme les coups du hasard et de la fortune, ou des effets de l'imprudence et de la foiblesse des hommes. Mais* », corrige-t-il, « *sachez que tous ces événements sont dispensez par la sagesse de la Providence divine, pour vous avertir de vôtre devoir et pour vous convertir à Dieu* »¹⁰⁸. Il est donc évident qu'en 1670, le paradigme providentialiste restait le credo dominant à Genève.

L'embrasement du pont du Rhône avait mis en exergue les limites des innovations qui étaient à la portée des contemporains. Il est indéniable qu'une véritable volonté d'améliorer la prévention du feu s'est manifestée, cristallisée par la *renovatio urbis* voulue par les autorités genevoises, et qui était empreinte d'une modernité et d'un élan nouveaux. Dans cette mesure, l'embrasement du Pont du Rhône a marqué un tournant dans l'histoire de l'aménagement urbain de la ville. Cependant, malgré de nombreuses suggestions, les mesures réellement appliquées (hormis dans le domaine de la construction) ont finalement relevé moins de l'innovation que de la réorganisation de procédures relativement archaïques. Le grand feu de Londres de 1666, qui avait fortement marqué les esprits des contemporains, avait déjà démontré l'absence qu'il y avait, à l'époque, de moyens efficaces pour lutter contre les flammes. Cette prise de conscience n'avait pourtant pas permis d'entraîner, non plus, les modernisations nécessaires. Si ces événements dramatiques ont indéniablement provoqué des réflexions et des

¹⁰⁶ WALTER, *Catastrophes*, pp. 31 - 35.

¹⁰⁷ MINUTOLI, *L'embrasement du Pont du Rhône*, p. 79.

¹⁰⁸ TRONCHIN, *Sermon*, p. 8.

tentatives d'améliorations, ce n'est que graduellement, au cours du XVIII^e et du XIX^e siècle surtout, que des innovations et une organisation efficaces ont pu réduire sensiblement la crainte et la menace de l'incendie¹⁰⁹. Ainsi, aussi longtemps que les contemporains demeureraient relativement impuissants face au feu, comme devant d'autres fléaux, le discours providentialiste continuait d'être un point d'ancrage, d'explication et de consolation nécessaire. Dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, l'assistance aux victimes continuait à dépendre de la relation fondamentale qui existait entre l'interprétation providentialiste véhiculée par les hommes d'Église et les formes individuelles et collectives de charité. En tant que ville phare du monde réformé, cette réalité était d'autant plus significative pour Genève, car il s'agissait du moyen le plus sûr d'accéder et d'exploiter un réseau traditionnel d'entraide et de réciprocité largement basé sur les liens confessionnels. L'exportation du discours religieux était donc non seulement un appel à la bonté, mais aussi un moyen de resserrer les liens diplomatiques.

À cette époque la société n'avait ni les techniques, ni les moyens pour se départir des méthodes et des valeurs héritées du passé, et le discours providentialiste restait le point d'ancrage le plus sûr. Dans le cas de Genève, en 1670, ce discours fut également la clé de son salut.

¹⁰⁹ Il est à noter que dans la seconde moitié du XVII^e siècle, Genève était en retard sur certaines techniques qui étaient alors déjà mises en œuvre, surtout dans les pays du nord. Dans un « Proposite touchant le feu » soumis aux autorités après l'embrasement du pont du Rhône par un auteur anonyme, ce dernier mentionne en effet plusieurs instruments que la ville aurait dû avoir en sa possession lors de l'incendie, notamment, des seringues pour propulser l'eau contre les flammes (AEG, Lettres reçues, Portefeuille historique 3524, 1670).



Le pont de l'Île au XXI^e siècle – Construction des piles et du tablier, avril 2011